

Registre des délibérations - Délibération n° 08 : 09/10/2018

PROJET DE COOPÉRATION DE L'ÉCO-TOURISME ÉQUESTRE « MED-TOURISME ÉQUITABLE »

L'an deux mille dix-huit, le neuf octobre, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles à 9h30, sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- Représentants du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Cyril Juglaret
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avalent donné pouvoir :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Jean-Marc Martin-Teissere à Cyril Juglaret
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taleb à Henri Rivas

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari
 Commune d'Arles : Nicolas Koukas
 Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel
 Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

► **Le Conseil de Parc était représenté par 20 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Pascale Durif-Varambon, Directrice adjointe, responsable du pôle « Administration générale et ressources », Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	20	20

Nombre de voix	
En exercice	Votants
76	59

Date de convocation 13/07/2018 RC - 361



Délibération n° 08 : 09/10/2018

PROJET DE COOPÉRATION DE L'ÉCO-TOURISME ÉQUESTRE « MED-TOURISME ÉQUITABLE »

La mission de tourisme durable dans les Parcs naturels régionaux s'appuie sur la valorisation des richesses naturelles et culturelles des territoires. L'objectif est de sensibiliser les publics à la richesse et la fragilité des milieux afin qu'ils deviennent acteurs de leur préservation. Parallèlement, la demande touristique pour un environnement de qualité, préservé et authentique est en constante progression.

Le développement de l'itinérance douce se prête particulièrement bien à cette ambition et le Parc naturel régional de Camargue l'a inscrit dans sa stratégie de tourisme durable. Cela vient confirmer l'intérêt que le Parc apporte notamment aux professionnels du tourisme équestre qu'il accompagne depuis de nombreuses années via leur association.

En complément, depuis presque deux ans, avec l'appui du programme LEADER du Pays d'Arles, le Parc a décidé de reprendre un travail de terrain visant à identifier des itinéraires équestres qui permettraient de découvrir la Camargue en individuel ou accompagné.

Pour poursuivre et renforcer ce travail, le Parc a eu l'opportunité d'inscrire ce projet dans un programme de coopération internationale de promotion de l'éco-tourisme équestre au profit des populations locales. Ce projet de coopération internationale est piloté par Fondation Nationale d'Amélioration de la Race Chevaline (FNARC) de Tunisie (chef de file, bénéficiaire principal), et fait participer l'ensemble des partenaires suivants :

- la Région Sardaigne - division du tourisme, de l'artisanat et du commerce; Promimpresa s.r.l – Italie ;
- le Parc naturel régional de Camargue ;
- le Ministère du tourisme et des antiquités de Jordanie ;
- l'office National du Tourisme Tunisien.

Si le dossier de candidature est définitivement validé, le projet permettra l'échange entre les différents partenaires sur leurs expériences en termes d'équi-tourisme, ainsi que la mise en place :

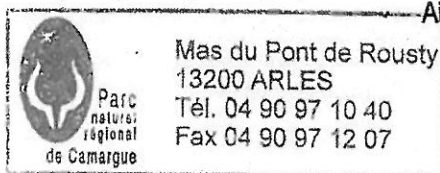
- d'opérations de petits aménagements (sentiers, balisage) ;
- de mobilisation et organisation des professionnels du tourisme équestre pour structurer et renforcer l'offre collectivement ;
- d'actions de promotion de l'offre.

Ce dossier permettra donc de mobiliser des fonds européens sur le programme MED. La partie de financement local pour le Parc de Camargue s'élève à 26.560,29 € en autofinancement propre (ingénierie valorisable) ou par l'apport des partenaires locaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

- **APPROUVE** le projet de coopération présenté portant sur l'écotourisme équestre ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte afférant à ce projet de coopération MED ÉQUITABLE et à mobiliser les partenaires financiers locaux pour participer au projet.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de l'affichage effectués le 31 OCT. 2018

Le Président,
Roland Chassain

